



## Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/15-668-896 du 20/04/2015

### **ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT : REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

Référence : articles 8 et 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Mesdames et Messieurs les commissaires paritaires AAE - Tous publics

Dossier suivi par : Mme YAGUES - secrétariat de division - Tel : 04 42 91 72 26 - Fax : 04 42 91 70 06 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'actualisation de l'arrêté rectoral portant désignation des **représentants de l'administration** au sein de l'instance de concertation citée en objet.

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**VU** les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

**VU** l'arrêté rectoral en date du 5 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration pour le corps des attachés d'administration de l'Etat, publié au bulletin académique spécial 302 du 19 janvier 2015

**VU** l'arrêté ministériel en date du 30 mars 2015 portant nomination de Mme Véronique DONNART en qualité de directrice des ressources humaines de l'université d'Aix-Marseille

**Rectorat**

**ARRETE**

Division de l'Encadrement  
et des Personnels  
Administratifs et  
Techniques

Secrétariat de division  
2015-adaenesadm

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1

**ARTICLE PREMIER** – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat :

<b>ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT</b>	
<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,</li><li>- M. Didier LACROIX, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,</li><li>- M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat,</li><li>- Mme Magali TORCK, directrice des ressources humaines au CROUS, Aix-en-Provence,</li><li>- Mme Dominique ESCALIER, directrice générale des services, Aix-Marseille Université</li><li>- Mme Elisabeth PORTIGLIATTI POMERI, proviseure du lycée Marie Madeleine Fourcade à Gardanne</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Sylvie TAIX, secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse,</li><li>- Mme Véronique DONNART, directrice des ressources humaines, Aix-Marseille Université</li><li>- Mme Carole DANO DOREMUS, directrice des ressources humaines, UAPV,</li><li>- Mme Aurélie GAROTTE, proviseure adjointe, lycée Vauvenargues à Aix-en-Provence,</li><li>- M. Philippe GAYRAUD, chef de la DIEPAT au rectorat,</li><li>- Mme Sandrine SAUVAGET, chef du bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DIEPAT au rectorat</li></ul>

**ARTICLE 2** - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 13 avril 2015



**Bernard BEIGNIER**